

DATE DE CONVOCATION : 10 Octobre 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER- J.P. SIMON - K. GAI - M.A. CHEVALIER - E. GARNIER - N. ARILLA - P. ORMECHE - S. HIBON-MINET - P. FRÉON - J.P. ZUCCHI - K. PERROIS - C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : M. THINON-CLERC donne pouvoir à P. FREON - C. BONNEAU donne pouvoir à P. ORMECHE - G. MICHELY donne pouvoir à K. GAI

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: M. THINON-CLERC - C. BONNEAU - G. MICHELY - S. LABROUSSE - F. SARDIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : S. HIBON-MINET

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN A CHARENTE NUMERIQUE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la nécessité de mettre en place un NRO (Nœud de Répartition Optique) dans le cadre du développement de la fibre optique sur la commune,

VU la demande de Charente Numérique, chargée du développement de la fibre, afin de mettre en place ce matériel sur une parcelle privée de la commune cadastrée AS 220.

VU la nécessité de signer une convention entre les deux parties, pour la mise à disposition de cette parcelle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, **PAR 20 VOIX POUR** :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un terrain avec Charente Numérique pour la mise en place d'un NRO, sur une partie de la parcelle cadastrée AS 220.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le signataire
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE